

<p style="text-align: center;"><b>Commune de VILLARD-SUR-DORON</b> <b>Conseil Municipal du vendredi 2 juillet 2010 à 20 heures</b></p>
--

**Présents :** Mesdames et Messieurs Emmanuel HUGUET, Bruno MEILLEUR, Patricia PALLUEL-BLANC, Jean-Paul HENRIOUX, Dominique REGE METRAL, Patrick BONNEFOY, Jean-François DUGIT-GROS, Hélène DURAND Carine MEILLEUR, Karine MEILLEUR, Cédric MEILLEUR, André PALLA, Christelle PERSONNAZ, Denis ROUX.

**Absents :** Xavier HERPIN,  
**Secrétaire de Séance :** Cédric MEILLEUR

Le compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2010 et les délibérations n'appellent aucune remarque.

**Point n° 1 – Décision modificative M 49 et information sur les arrêtés de virement budget M14**

Suite à une observation de la Trésorerie, il convient de modifier l'affectation budgétaire de la redevance pollution à l'agence de l'eau et de transférer 15 000 € de la ligne D6372 à la ligne D 701249.

M. le Maire informe l'assemblée des arrêtés de virement de crédits entre la ligne dépenses imprévues de la section investissement du budget M 14 vers les lignes D 2118, D 2152, D 2183, D 2188 pour couvrir des dépenses non inscrites au budget.

**Point n° 2 – Modification de la régie d'avance.**

La régie d'avance créée le 28 mai 2009 pour le règlement de menues dépenses permet l'achat de timbres poste. Depuis la commune a pris un abonnement auprès de SATAS pour une machine à affranchir et La Poste propose un prélèvement direct sur le compte de la collectivité pour les dépenses de services postaux (municiposte, enveloppes pré timbrées, colissimo). Il convient donc de retirer de l'objet de la régie d'avance l'achat de timbres poste.

**Point n° 3 – Indemnité de gestion de l'intendante du collège de Beaufort – année scolaire 2009-2010**

M. le Maire rappelle que Mme l'intendante du collège de Beaufort est chargée à titre accessoire de la gestion de la cantine scolaire de Villard sur Doron. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer à la gestionnaire de la cantine une indemnité forfaitaire de gestion de 120 € pour l'année scolaire 2009-2010.

**Point n° 4 – Suppression d'un poste d'adjoint technique 2ème classe et création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe.**

Sur proposition de M. le Maire, la commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie, réunie le 10 juin 2010, a retenu la promotion au grade d'adjoint technique 1ère classe d'un employé communal remplissant les conditions d'accès à ce grade. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la suppression du poste d'adjoint technique 2ème classe et la création d'un poste d'adjoint technique 1ère classe à compter du 1er juillet 2010.

**Point n° 5 – Acquisition du local commercial situé rue Haute au Chef Lieu, section C n° 51 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup>.** A l'unanimité le conseil municipal approuve l'acquisition de ce petit local et donne mandat à M. le maire pour signer tout acte afférent à cette acquisition.

**Point n° 6 - Contrat à durée déterminée d'un adjoint technique pour la surveillance de l'église pendant la période estivale.**

M. le Maire rappelle la convention signée avec la FACIM pour la prise en charge d'une partie du salaire d'une employée communale pendant les mois de juillet et août, permettant ainsi l'ouverture de l'église Saint Pierre et l'accompagnement pendant les visites. Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le recrutement de Mme ABAT Marie-Pierre pour effectuer cette mission tous les jours de 15 h à 18 h sauf le dimanche et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail de cet agent.

QUESTIONS DIVERSES

**1- Lotissement des Perrières :** les critères de sélection des candidats (couple moins de 35 ans, enfants d'âge scolaire en maternelle ou primaire, nouveaux **enfants** villarains non propriétaire d'un logement sur la commune) ont permis de retenir 3 familles répondant à ces critères.

**2 – Aménagement du Carrefour de Bisane (route du Mont/RD 123)**

Le bâtiment Améria 1, en cours de finition, se trouve en contrebas de la route du Mont et le rez-de-chaussée revenant à la commune dans le cadre de la dation est situé à environ moins 1.30 m du niveau de la chaussée sur son extrémité est.

Pour remédier à ce problème un accord financier a été trouvé avec la société MGM pour un reprofilage de la route entraînant un décalage du carrefour de 8 m vers l'est de la RD 123.

**3- Point sur travaux :**

- Une consultation a été faite pour la réalisation de murs de soutènement sur les voiries communales (Les Dévies, vers les Champs)
- Bar des halles : les travaux d'isolation débuteront à compter du 12 juillet
- Drabello, la maçonnerie et la toiture de la partie occupée par les chasseurs sont terminés.

**4 -Recrutement d'un responsable des services techniques** : il y a peu de candidature correspondant au profil de poste, 4 candidats seront auditionnés le 12 juillet à 9 h 30.

**5 - Études ASADAC** sur l'inventaire des ressources et des charges des membres du SIVOM des Saisies la réunion de présentation de l'étude est programmée le 07 septembre 2010.

**6 - Centre Multi-activités au Sivom des Saisies** : Le Maire informe le conseil de l'avancée du dossier : la phase programmation confiée au cabinet Couzane se termine; le comité de pilotage travaille maintenant sur le budget d'investissement qui permettra de dimensionner le projet.

**7- Plan de Prévention des Risques** : une visite sur les sites présentant des risques a eu lieu le 1<sup>er</sup> juillet, le projet devrait être validé fin septembre.

**8- Cantine** : un nouveau règlement et fonctionnement sera mis en place l'an prochain, une réunion avec les parents et les personnels dès la rentrée permettra d'informer les usagers.

**9 - Sécurité** : demander au propriétaire de couper le foin du terrain qui masque la visibilité du carrefour RD 123/RD 925. Le terrain de l'entrée de village sera nettoyé par l'entreprise ROUDET dès que possible.

**10-Les services techniques ont procédé à la mise en place des tables de pique nique** à Bisanne et sur la place de du Village.

**Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 30 juillet à 20 h 00**

**Le Maire,  
Emmanuel HUGUET**